



HAL
open science

Aménager Gâvres

Nicolas Tixier

► **To cite this version:**

| Nicolas Tixier. Aménager Gâvres. 2012. hal-04291508

HAL Id: hal-04291508

<https://hal.science/hal-04291508v1>

Preprint submitted on 20 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Capacités d'adaptation des sociétés littorales
aux phénomènes d'érosion-submersion des côtes
en prise avec les changements climatiques

Aménager Gâvres

Nicolas Tixier

Version du 30 avril 2012

Le littoral pose aujourd'hui une série de questions cruciales puisqu'il est devenu l'élément clé du peuplement de notre planète : les deux tiers de la population urbanisée se retrouvent en effet à moins de 100 kilomètres des seuils littoraux. A mon sens, le littoral est devenu notre dernière frontière, notre ultime frontière. Et il faut prendre ce terme au sens littéral : le littoral, c'est l'endroit où chacun veut être, que chacun cherche à atteindre. Les frontières artificielles, politiques, sont désormais toutes dépassées, en premier lieu par la mondialisation qui implique pour moi le primat conjugué du temps réel, de l'immédiateté, de l'instantanéité et de l'ubiquité, sur l'espace réel et donc sur les distances.

Le littoral, la dernière frontière
Entretien avec Paul Virilio par Jean-Louis Violeau
in revue Esprit n°12 décembre 2010, pp. 17-24

La commune de Gâvres est située dans le Morbihan sur une presqu'île au Sud de Lorient et à l'Est de l'île de Groix. Exposé aux risques de submersion maritime, ce site a été retenu dans le cadre de la recherche pluridisciplinaire s'intéressant aux « capacités d'adaptation des sociétés littorales aux phénomènes d'érosion-submersion des côtes en prise avec les changements climatiques » (ADAPTALITT). Le second site d'étude pour cette recherche étant la commune de Guisseny dans le Finistère.

L'article de Ouest France du 16 mai 2009 qui revient sur la tempête du 8 mars 2008, tempête qui a touché le littoral Breton, polarise le débat sur le devenir de Gâvres avec deux postures caricaturées par l'expression « béton ou abandon » [Cf. annexe 1]. C'est dans ce double contexte d'une submersion récente et d'un débat réactualisé sur la nature des aménagements à faire, que nous avons passé une semaine d'étude à Gâvres, en mai 2010, à prendre connaissance du territoire et de ces acteurs —des politiques locaux et des experts du littoral—, ainsi qu'à rencontrer ses habitants¹. Nous avons lors de cette semaine pu assister à une réunion en mairie regroupant l'ensemble des

partenaires territoriaux mobilisés pour trouver des aménagements idoines, ainsi qu'à un conseil municipal portant pour partie sur ces questions².

A cette période où nous avons effectué notre travail, les questions techniques de protection et de prévention étaient le dossier majeur de l'équipe municipale. Lors de nos échanges, et des réunions que nous avons pu suivre, nous avons noté qu'une dimension apparaissait comme absente des débats et du dossier, tant du côté des élus, que de celui des experts ou de celui des habitants rencontrés : il s'agit de la notion de projet architectural, urbain ou paysager.

Les décisions récentes et les travaux engagés en 2011 et 2012, montrent au contraire que cette posture à fortement évoluer. En effet, d'une posture uniquement défensive et normative la commune est semble-t-il passée à une posture offensive et inventive³. C'est-à-

¹ Cf. article infra de Jean-Paul Thibaud : *Vers une climatique du littoral*.

² Cf. « Stratégies collectives de gestion des risques, PPR et défense côtière ».

³ Cf. les travaux sur le sonore de Pascal Amphoux qui montrent que face aux actions développant une unique approche de lutte contre la nuisance sonore, on peut mettre en place des approches plus qualitatives pour améliorer l'environnement sonore (par le design technique mais aussi sensible, par l'agencement spatial, par la modulation temporelle, par une sociabilité et une culture débattue du sonore, etc.) : en bref, de passer d'une approche de réduction des nuisances sonores et

dire, que de la résolution d'un risque par le tout protection; il se met en place des procédures qui permettent des aménagements qualifiés qui jouent sur plusieurs registres et qui s'appuient fortement sur des qualités ou des potentiels existants. Nous reviendrons sur cette bascule en conclusion.

Deux logiques fortes semblaient donc en 2009-2010 gouverner les évolutions de la commune :

- L'aménagement communal comme résultat d'un ensemble de projets individuels de particuliers (achats, ventes, quelques très rares constructions neuves, restaurations, légers agrandissements) et de quelques projets communaux, mais relativement ponctuels, visant à proposer principalement une remise en état ou un aménagement nécessaire à tel ou tel endroit.
- L'aménagement communal comme réponse à la nécessité d'une mise en conformité par rapport à des normes actuelles (par exemples l'accessibilité, la sécurité) ou pour des logiques de prévention par rapport à des risques naturels (par exemples, l'installation de protections pour prévenir un peu plus d'une future tempête, la mise en place d'un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour prévenir d'une submersion possible en zones habitées).

Dans les deux cas, les prises de décision n'intègrent pas ou alors très peu et alors de façon implicite l'idée d'un projet à dimension directement usagère ou paysagère à une échelle plus grande (l'échelle de la presqu'île, d'un trait côtier, d'un bourg, etc.) et ce malgré le fort caractère touristique du lieu et la qualité paysagère du site. Deux exemples liés par le phénomène d'érosion-submersion peuvent être regardés par cet angle d'approche :

une approche qualifiante de l'environnement sonore. Ce principe a été appliqué plus récemment à d'autres problématiques environnementales urbaines (chaleurs, déchets) dans la recherche PIR Ville et Environnement « L'ambiance est dans l'air », 2011.

- les aménagement de la ligne de côte de la presqu'île ;
- l'évolution architecturale et urbaine à l'intérieur de la presqu'île.

Plusieurs raisons semblent se conjuguer, rendant difficile l'aménagement de la commune sous l'angle d'un projet plus global :

- tout d'abord une réelle complexité des acteurs impliqués sur les questions de littoral : commune, département, région, Communauté d'agglomération du Pays de Lorient, Etat, armée, parc naturel, associations, etc. La mairie de Gâvres a pris en charge actuellement de mettre « autour de la table » cet ensemble d'acteurs aux échelles territoriales très différentes et aux moyens économiques fortement contrastés. Cet ensemble de compétences, qui met en avant l'importance d'une réflexion collective et à plusieurs échelles, est aujourd'hui quasi uniquement mobilisé sur la question des risques naturels.
- Les tempêtes de ces dernières années et les inondations qui ont eu lieu en particulier en Vendée en 2009, font de la question des espaces *submergeables* un débat national, où les questions d'urbanisation *a priori* « mal maîtrisées » sont dénoncées. Les logiques de protections, de préventions et d'interdictions sont bien plus fortes que celles qui conviennent que l'on doit « faire avec ». Ce « faire avec » présent dans l'histoire de Gâvres et dans les pratiques habitantes d'aujourd'hui, même s'il reste exprimé clairement par tous « de toutes façons, l'eau passera », « l'eau elle vient, mais après elle repart », ne semble pas venir contredire ou mettre en débat l'unique logique de protections par des dispositifs fixes qui se mettent en place aujourd'hui. Alors que l'on sait que l'on est dans une zone humide à gestion dynamique (anciens cours d'eau, respect des pentes, travées pour l'évacuation, zone d'épandage, ensablement dynamique, relations avec la petite mer, etc.), il semble à ce moment là que l'on accepte comme une situation inévitable,

la mise en place de systèmes de protection « statiques ».

- A Gâvres, on ressent un grand respect envers les biens d'autrui (maisons, bateaux, terrains, etc.) et les activités de chacun. Personne ne critique ou ne remet en cause une construction, même quand c'est une caravane abandonnée, fruit d'un labeur, toujours dur à gagner dans le temps et objet de transmission générationnelle (maison, jardin, bateau, etc.). Le déjà-là apparaît alors comme « peu touchable » entraînant l'idée que toute évolution ne pourrait se faire que sur des emplacements libres, emplacements qui sont quasi inexistantes aujourd'hui, et non sur des zones déjà bâties que l'on pourrait partitionner, ou bien exploiter différemment. Tout bâti est d'abord un bien familial, qui même vendu, garde auprès des habitants de Gâvres une valeur patrimoniale liés à ces anciens habitants : elle a été construite par telle personne, c'est la maison de telle famille, etc.
- Le récit habitant autant le récit des experts du littoral, insistent sur la dimension historique de toutes les installations du littoral dont on sait (ou pense savoir) son origine, sa généalogie et ses évolutions. Ainsi tels digues, telles protections, tels ensembles de pierres, tels murets, telles pentes en béton, etc. mais aussi telle fissure, telle brèche, ont une histoire, et pour certains dispositif une histoire remontant même à l'antiquité (les épis). La lecture du littoral devient alors informée par ces installations, ces équipement successifs dont il reste des traces. Cette histoire du littoral faite à Gâvres par Erwan Le Cornec, géographe spécialiste du littoral, est un outil précieux, mais jusqu'à aujourd'hui encore peu exploité dans toute sa richesse pour un aménagement du littoral.

Si une urgence à prendre des mesures suite aux dernières tempêtes a mis en avant la nécessité de prendre des décisions techniques de protection, on voit pointer le risque de se retrouver avec des

aménagements lourds et uniquement mono-fonctionnels, qui de plus au dire des habitants n'empêcheront pas de façon certaine les risques de submersion. « l'eau quand elle veut, elle passe ».

Je terminais mes notes précédentes ainsi en 2010 : Comment ré-introduire alors une logique de projet multi-disciplinaire qui ferait que les installations jouent sur deux échelles, l'échelles locales et l'échelle de la presque-île, et sur plusieurs registres, et ce de façon statique ou de façon dynamique :

- registre technique : lutte contre l'érosion, protection de zone inondable, canalisation, etc, que ce soit par des dispositifs statiques ou des dispositifs dynamiques.
- registre paysager : une conception « sensible » du paysage tenant compte des caractéristiques propres de chaque endroit.
- registre social : comment une installation technique trouve d'autres usages : lieu de cheminement, lieu d'assises, de descente, de contemplation, etc.

Comment permettre une évolution du bâti à Gâvres qui se trouve aujourd'hui bloqué par à la fois le manque de terrain libre, un coût de l'immobilier bien trop haut pour les habitants locaux et la définition d'un PPRI qui fige l'évolution de nombreuses zones ? Là encore une réflexion par le projet pourrait esquisser d'autres solutions :

- des remodelages du terrain permettant une gestion des eaux plus dynamique entre la mer et la petite mer – et comment les installations techniques du littorale pourraient modifier le statut des zones aujourd'hui inondables (sachant que à Gâvres, cela se joue souvent sur moins 50 cm de différences de hauteurs)
- des modes constructifs adaptés à des zones potentiellement inondables (pour la construction neuve comme pour des agrandissements – cf. ce qui peut se faire dans d'autres pays)
- des densifications ponctuelles possibles à de nombreux endroits hors PPRI (mais entraînant une évolution typologique et des changements pour le foncier)

Ces éléments de conclusions s'avèrent en 2012 à reconsidérer ou tout au moins à modérer face aux intéressantes décisions municipales prises récemment. Ce temps de la réflexion a été un temps d'échange avec la population de Gâvres, un temps de construction avec les partenaires territoriaux, a été aussi un temps pour élargir la question et regarder ailleurs comment elle est gérée. Gâvres a pour cela contacté différentes communes européennes ayant à gérer une situation analogue, en Hollande, au Danemark, au Portugal⁴. En effet, depuis, les décisions municipales en cours d'application innovent sur deux points que nous mettions en discussion précédemment et qui sont décrits dans les annexes 2 et 3 issus du site web de la commune de Gâvres :

- la (re)mise en place d'une gestion dynamique pour prévenir et gérer les variations du niveau de l'eau et les tempêtes, mais aussi pour permettre un ré-ensablement des plages, où le désir d'un rivage a pu réapparaître face à l'unique protection statique.
- La mise en place d'une démarche publique originale de maîtrise du foncier et des constructions afin de sortir de la situation figée actuelle.

Ni béton ni abandon, pour reprendre l'expression de Ouest France, Gâvres semble ne pas se laisser enfermer avec ses deux alternatives et cherche en permanence des voies tierces, difficiles car nécessitant une recherche et une invention permanente, tant technique, que procédurale. Trouvant ainsi la

voie d'un projet qui s'adapte, ménage autant que manage son territoire.

Bibliographie

Alain Corbin, *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage (1750-1840)*. Ed. Flammarion, Coll. Champs Histoire, Paris, 1990 [1ère édition 1990].

Nicolas Tixier et al, *L'ambiance est dans l'air, La dimension sensible des ambiances architecturales et urbaines dans les approches environnementales*, Recherche PIR Ville et Environnement, Rapport Cresson, décembre 2011, 254 pp.

Paul Virilio, *Le littoral, la dernière frontière*, Entretien avec Paul Virilio par Jean-Louis Violeau in revue *Esprit* n°12 décembre 2010, pp. 17-24.

⁴ A l'instar de ce qu'écrit Paul Virilio qui, à propos de la récente tempête Xynthia, développe les arguments suivants : « Il ne faut pas simplement se borner à détruire ou protéger les maisons, il faut aussi dire ce que l'on va en faire. C'est le défi de la *météopolitique* qui se pose à nous. On détruit, certes, on définit des zones noires, mais que fait-on après ? La Rochelle et sa région forment un « cas de figure », et il faut élargir la focale, nationaliser la question plutôt que la localiser. Il faut, par exemple, aller voir du côté des Hollandais qui on su « faire avec » composer avec la dernière frontière, en innovant depuis très longtemps dans la complexité ». Arguant que « La dynamique des fluides s'apprête à prendre le pas sur la mécanique des sols ». (Ibid.)

Annexe 1



La mer monte, la Bretagne va rétrécir

samedi 16 mai 2009



À Gâvres (ici en mars 2008) comme ailleurs, les tempêtes pourront avoir des conséquences plus graves, compte tenu de l'élévation du niveau de la mer.
Archives Thierry Creux.

Faudra-t-il se résoudre à laisser le bourg de Gâvres redevenir une île, quitte à livrer quelques maisons à l'appétit de la mer ? C'est la question - un peu provocatrice - posée jeudi, avec des universitaires, lors de Semaine de la mer et du littoral organisée par le conseil régional. Ils étaient en visite dans cette localité proche de Lorient.

L'irruption des flots en 2001, et surtout lors de la tempête du 8 mars 2008 ne serait-elle qu'un prélude à ce que prépare le réchauffement climatique ? La Bretagne devra-t-elle céder quelques kilomètres carrés à l'océan ?

« Au début de la décennie, on prévoyait une élévation de la mer de 30 centimètres en un siècle, » rappelle Philippe Sergent, directeur scientifique au Centre d'étude maritime et fluviale de l'Équipement (Cetmef). « Des aménageurs, dans les pays du nord, tablent maintenant sur un mètre. » Outre à la dilatation de la mer et la fonte des glaces, on s'attend à une houle plus agressive.

Béton ou abandon

« Pour s'y préparer la Bretagne a du retard. 20 % de son littoral est pourtant exposé au risque de submersion, » résume Stéphane Pennanguer, chargé de mission au conseil régional. « Cette journée *Érosion et changement climatique* montre ce qui se fait déjà dans le Nord, en Normandie, en Aquitaine. Nous voulons provoquer une prise de conscience. »

Après le sinistre de Gâvres, la communauté d'agglomération de Lorient, Cap L'Orient, a lancé une étude pour aider les communes à prévoir leur protection « et maîtriser l'urbanisme ». La DDE du Morbihan a aussi choisi Gâvres comme site témoin pour entamer un Schéma départemental de prévention des risques littoraux.

Car il faudra renforcer les ouvrages là où il y a des enjeux économiques et humains... et où c'est financièrement et techniquement possible. Le maire de Gâvres y compte bien. Mais des institutions comme le conservatoire du littoral envisagent parfois de laisser faire la mer, en respectant le caractère naturellement « dynamique » du trait de côte. Peut-on même « délocaliser » des familles bretonnes, comme celles de Criel-sur-Mer (Seine-Maritime) où dix maisons ont été détruites au bord d'une falaise ?

Un *Atlas des risques littoraux* décrira déjà les zones sensibles du Morbihan dans deux ans. Quitte à traumatiser un peu le marché de l'immobilier. Souvenez-vous, la ville d'Ys n'était déjà pas un bon placement.

Raymond COSQUÉRIC.

Annexe 2

Mot du maire – (Dominique LE VOUEDÉC) - <http://www.gavres.fr/Le-mot-du-Maire.6361.0.html> - consulté le 30 avril 2012

Cela fait maintenant quatre ans que nous nous présentons devant vous afin de faire un point sur la vie de notre commune, ses attentes, ses perspectives et marquer ainsi, ensemble, l'arrivée d'une nouvelle année.

Bien entendu, vous vous en doutez, ce sont les travaux de protection de la presqu'île, débutés en décembre et prévus de se terminer fin mars, qui dominent notre actualité.

Comme vous le savez, Porh Puns, le Goërem, la Grande Plage et la Route du Polygone sont concernés.

Après les études réalisées, parmi toutes les solutions que nous avons examinées, nous avons retenu, sur les propositions du Cabinet spécialisé GEOS/DHI, celle qui nous paraissait être la plus efficace et celle qui respectait au mieux les équilibres de la Presqu'île.

Nous n'avons pas voulu jouer les apprentis sorciers en érigeant des ouvrages de défense de type « brise-lames » qui auraient modifié le fonctionnement hydro sédimentaire autour de la presqu'île et vraisemblablement entraîné d'autres difficultés, peut être plus importantes.

Nous nous sommes rappelés que notre presqu'île est un massif dunaire constitué par l'effet des vents entre les Pointes des Saisies et de Ban Gâvres.

Nous nous sommes rappelés que la dune d'alors nous protégeait selon un mouvement, somme toute, simple.

En période de beau temps, le haut estran s'engraissait car les vents entraînaient les sables vers la dune.

En période de tempête, le haut estran s'érodait et la dune fournissait à la plage des matériaux sableux.

C'est pourquoi, nous ré ensablons nos plages en fixant le sable par des épis en roche pour le Goërem et en bois pour la Grande Plage.

Nous nous sommes aussi souvenus qu'il existait un système d'irrigation naturelle entre la Grande Plage et la Petite Mer, créant de la sorte un trop plein en cas d'arrivée d'eau importante.

En conséquence, en septembre, nous installerons des buses sous la route du Polygone au niveau du terrain de football pour évacuer rapidement l'eau en cas de nouvelle submersion.

Maintenant, toutes ces dispositions respectueuses de l'environnement et innovantes, devront se confronter aux humeurs de l'océan qui ne manquera pas de les tester grandeur nature. Nous apprécierons alors, si des adaptations sont nécessaires et comment nous pouvons les réaliser.

Dans ce dossier, je voudrais dire que rien n'était dû à Gâvres. L'Etat nous proposait, comme à d'autres communes, d'élaborer seulement un Plan de Prévention des Risques, qui ne reste qu'un document réglementaire d'urbanisme.

Nous avons insisté pour travailler sur un véritable plan d'action globale, un schéma de prévention incluant des travaux de protection durable.

Nous en savons gré aux conseillers communautaires représentant les 18 autres communes de l'agglomération et à Norbert METAIRIE, son président, qui ont accepté de porter les opérations, par solidarité avec Gâvres alors que rien ne les obligeait.

Ainsi, nous avons pu entraîner l'Etat, le Département, l'Europe et la Région pour mener à bien les travaux dont l'ensemble est

estimé au final, à 2 600 000 euros T.T.C., cette somme n'incluant pas les apports en sable réalisés par la Région Bretagne.

Mais je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs, que malgré tous ces efforts, notre protection est et restera notre défi permanent.

Il en est un autre que j'ai eu l'occasion d'aborder aussi, maintes fois avec vous, c'est celui de notre démographie. Selon le dernier recensement, nous ne sommes plus que 752 habitants permanents, moins d'un habitant en moyenne par logement, alors que nous pouvons être 3 500 en période de haute saison.

Dans ce domaine aussi, nous avons à faire à une lente érosion. Cette situation est principalement le fait d'un solde naturel négatif.

Nous constatons en effet que le nombre des décès est bien supérieur à celui des naissances. De plus, notre population ne se renouvelle pas suffisamment.

Mais, comment faire face à ce long déclin ?

Comme vous le savez, nous avons engagé une procédure de déclaration d'utilité publique à fin d'extension du village de Porh Guerh.

A ce jour, grâce au travail pugnace et méticuleux des services de la communauté d'agglomération de Lorient, relayé sur place par Christian Carton, nous progressons.

Sur les 60 parcelles à acquérir concernant pas moins de 160 propriétaires différents, une quinzaine seront acquises dans les semaines à venir.

14 autres pourront se faire à l'amiable.

Pour 12 d'entre elles, nous n'avons ni titre de propriété, ni de propriétaire clairement identifié.

Enfin, les propriétaires de 20 parcelles nous ont fait connaître leur refus de vente. La plupart d'entre eux ne résident pas dans la commune.

Par contre, beaucoup de gâvrais ont compris l'intérêt de cette opération et ont accepté de vendre leur terrain malgré la dimension affective familiale qu'il représentait.

Certains sont hésitants et nous voulons encore faire preuve de pédagogie pour les faire évoluer. Pour quelques uns, très impactés, des accords spécifiques sont déjà envisagés.

Au bout du compte cependant, pour ceux qui nous apporteraient une fin de non recevoir, il nous faudra malheureusement engager une procédure d'expropriation. Il en va de l'intérêt général pour notre collectivité, bien au-delà des seuls intérêts particuliers aussi profonds soient-ils. A ceux-là, nous leur dirons une dernière fois que ces parcelles ne sont pas constructibles en dehors de ce projet d'urbanisation en cours. Nous leur dirons de nous suivre en se tournant vers l'avenir, vers notre avenir.

Il est une autre maîtrise foncière que nous avons voulu obtenir, c'est celle qui touche à l'habitat ancien et aux terrains existants.

Nous ne pouvions plus rester simple spectateur lorsque nous recevions, en mairie, les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien, lors des transactions, sachant qu'il était destiné à l'habitat secondaire et que notre besoin d'habitat permanent était si vital.

C'est pourquoi, nous avons proposé d'inscrire, dans le Programme Local de l'Habitat de l'agglomération, un dispositif innovant qui s'appliquera à l'île de Groix et à notre presqu'île.

Celui-ci consiste d'abord à respecter le marché en ne contestant pas le prix de vente d'une parcelle ou d'une maison et ensuite, à intervenir financièrement à égalité entre la commune et l'agglomération afin d'en diminuer le coût d'acquisition par un organisme bailleur.

Annexe 3

Dans ce cadre, nous avons pour la première fois exercé notre droit de préemption à l'occasion de la vente d'un terrain situé rue de la Butte.

Nous avons délégué ce droit à Lorient Habitat, désigné depuis le 1er janvier, Cap Lorient Habitat.

Pour l'acquisition de ce terrain, la commune apportera entre 15 et 25 000 euros, tirés des recettes des loyers des logements communaux actuels. L'agglomération apportera la somme équivalente.

En définitif, l'office communautaire pourra envisager sur ce terrain, la construction de quatre petits appartements en équilibrant un budget estimé à 500 000 euros.

Nous essaierons de reproduire ce type d'opération le plus souvent possible, en fonction de nos moyens.

Toujours dans ce domaine si vital du logement, il y a un projet qui nous tient particulièrement à cœur, c'est celui de la rénovation des immeubles de la Grande Falaise. Pas seulement parce qu'ils offrent la possibilité d'y installer une douzaine de logements, mais parce que c'est aussi de la conservation du patrimoine de Gâvres dont il s'agit.

Les services de l'Etat, après d'âpres discussions, considérant que nous n'étions pas en zone basse submersible ont accepté, de classer une partie du secteur dit « du Parc » en zone NH, permettant la réhabilitation des logements existants.

Un diagnostic des structures est en cours. Il devra déterminer si l'état actuel des bâtiments permet cette rénovation.

Pour mener ces politiques d'habitat, il nous faut nous appuyer sur les cadres juridiques adaptés.

Le Plan Local d'Habitat de l'agglomération que je viens d'évoquer devra être en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ce dernier est en cours d'élaboration depuis deux ans déjà. Il devrait être approuvé par le conseil municipal à la fin de cette année 2012, après l'enquête publique programmée en septembre.

Il dessine les contours de la commune pour les dix années à venir. Il est plus large que la question de l'habitat et il porte nos ambitions :

- D'accueillir de nouveaux habitants
- De développer une activité économique locale
- De favoriser les déplacements doux et sauvegarder un environnement naturel remarquable en préservant également le patrimoine architectural local.

(...)

Je vous souhaite à tous, au nom du conseil municipal, une très bonne année 2012.

Bloavez Mad.

Travaux de protection du littoral – (Marie-France Aubry) - <http://www.gavres.fr/Les-Plages.6376.0.html> - consulté le 30 avril 2012

Extraits d'un reportage très complet de l'ensemble des travaux.

RE ENSABLEMENT DES PLAGES

Mars 2012

La grande plage de Gâvres, puis celle du Goërem, bénéficieront d'un ré-ensablement (engraissement en sable) en avril prochain. Ce sera la seconde phase des travaux de protection qui ont débuté début décembre 2011. Des travaux qui s'annoncent gigantesques !

Le sable provenant de la Passe Ouest du port de Lorient sera puisé depuis un bateau à faible tirant d'eau jusqu'à la plage dans des tuyaux (un véritable pipe-line), avant d'être étalé par des engins. 215 000m³ de sable seront répartis sur les deux plages.



Les responsables de la Région Bretagne au port de Lorient ont rencontré José, chef du chantier (2ème à partir de la gauche) Les premiers tuyaux sont arrivés sur le terre-plein de la cale de la grande Plage. Il en faudra 64 (de 12 m de long et 60cm de diamètre) pour réaliser une canalisation de 800m, l'extrémité reliée à la barge sera faite de tuyaux flexibles. A la fin du ré-ensablement de la Grande Plage, le « pipe-line » sera déplacé au Goërem, puis à Larmor-Plage pour ré-ensabler la plage du Nourgue. Ces immenses travaux sont effectués par la société internationale Rohde-Nielsen a/s, société danoise dont le siège est en Belgique, spécialiste de ce qui est appelé « the Beach Nourishment ». Les tuyaux fabriqués au Portugal sont transportés à Gâvres par des camions. Une équipe de 5 soudeurs et 2 chefs d'équipes viennent également du Portugal.



Les tuyaux sont assemblés par soudure à l'arc électrique, deux par deux, et seront déposés sur la plage, en attendant l'assemblage final.

Vendredi 23 mars

Transportés par camions depuis Mangualde-Viseu (Portugal) par les Transports internationaux Patinter, les tuyaux continuent d'arriver à la Grande Plage.



De formes un peu bizarres (légèrement incurvés), ces tuyaux seront fixés au bout du « pipe line » et reliés à la barge chargée de sable.

Sur la Grande Plage (devant le cimetière) les tuyaux sont assemblés sur des monticules de sable par des équipes de soudeurs. Le futur pipe-line se forme (environ 300m).

La société TPSL de Caudan (56) assure la manutention des tuyaux à l'aide d'une pelleuse équipée de chenilles pour évoluer sur le sable de la plage



Vendredi 30 mars

Le montage et les soudures de la canalisation seront terminés samedi soir. Cette phase des travaux avant le ré-ensablement se termine exactement dans les délais prévus.

Dès lundi matin, la plage de Gâvres appartiendra à DTP Terrassement pour le positionnement du « pipeline ».

MFA



Vendredi 13 avril

La dragueuse BALDER est prête pour le ré-ensablement, mais des problèmes non prévus retardent le début de cette opération. Des essais ont eu lieu ce matin. Le tirant d'eau du BALDER (à environ chargé) est trop important pour pouvoir accéder au point de raccordement à l'extrémité du pipeline, la profondeur à cet endroit n'est pas suffisante.

Il faut rallonger le pipeline de 300m. Mais les tuyaux nécessaires étant fabriqués au Portugal et transportés par camions, il faudra plusieurs jours pour que le pipeline soit opérationnel.

La durée des opérations de ré-ensablement des plages de Gâvres (Grande Plage et Goërem) est d'au moins 40 jours.

L'allongement du pipeline a commencé, quelques tuyaux supplémentaires restaient à la cale. Ces tuyaux ne sont pas soudés, mais boulonnés.

MFA



Consolidation du mur de protection

L'entreprise de travaux publics Torrès et Vilault (ETV) de Blainville-sur-Orne (Calvados) a commencé les travaux de réparation du mur de protection du Goërem. Les nombreuses failles sont d'abord élargies, puis les ouvriers spécialisés procèdent à l'injection d'un produit destiné à enrayer la corrosion de l'acier qui est un des constituants du béton dit "armé". Les fissures sont enfin rebouchées par du ciment.

Marie-France Aubry



Plage du Goërem (6)

Les épis du Goërem Nord et Sud commencent à se dessiner dans le paysage.

Les travaux reprendront début janvier.

TRAVAUX SUR LA PLAGE DU GOEREM

La plage du Goërem (1)

Epis : Afin d'amortir les effets de la houle devant la zone urbaine du Goërem, deux épis en enrochements seront réalisés : les roches utilisées auront une teinte semblable à celle des rochers existants dans la zone concernée. Un rechargement en sable sera effectué après la fin de la construction des épis, sable issu de la Passe Ouest de la Rade de Lorient. Des analyses de ce sable ont été faites par l'Etat, mais Cap L'Orient, dans un souci de transparence, a fait faire de nouvelles analyses.

Prévisions : Goërem Nord : épi de 70m + rechargement de 12 500m³.

Goërem Sud : épi de 85m + rechargement de 35 000m³

Mur de protection : des travaux de confortement du mur de protection seront exécutés.

Les travaux ont débuté cette semaine, mais l'entreprise SEMEN TP est tributaire des heures des marées.

Marie-France Aubry

La plage du Goërem (2)

La première phase des travaux concerne la cale du Goërem. Cette étape est impressionnante, tant par la taille immense des engins et des camions, que par la quantité de tout-venant utilisé. Les engins et les matériaux nécessaires à l'enrochement passeront sur cette cale qui doit être solide et résistante. L'accès à la plage doit être facilitée et robuste. Une piste sera prochainement aménagée sur la plage pour que les engins, camions... puissent se rendre sur la zone de travaux prévue pour les épis. Il n'y a pas d'inquiétude pour l'impact futur de la beauté du site : toutes traces disparaîtront lors du ré-engrègement en sable.

Marie-France Aubry

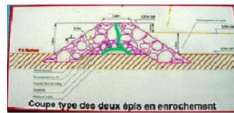


La plage du Goërem (3)

Lundi 12 décembre 2011 : les Brise-Roches Hydrauliques (communément appelés les BRH) sont entrés en action. Leur travail consiste à casser les roches naturelles existantes à l'endroit précis de la construction des épis. Composés de blocs de roches, les épis doivent reposer sur une base solide, stable et durable. L'utilisation de ces BRH n'a pas de conséquences néfastes sur les rochers des alentours.

Le confortement du mur de protection du Goërem débutera aussi cette semaine.

La plage du Goërem (7)



La construction des deux épis en enrochement est terminée.



Epi n° 1 : au sud , 85m.



Epi n°2 : au nord, 70m.

Les épis s'intègrent bien au paysage. Il leur faudra peu de temps.....et quelques maréespour que leur couleur les fasse oublier. La plage du Goërem a presque retrouvé son aspect antérieur et est prête à recevoir les 47 500 m³ de sable prévus.